

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 08-mai-2017

Date de révision 08-mai-2017

Numéro de révision 1

NGHS / français



*Le fournisseur identifié ci-dessous a produit cette FDS à l'aide du modèle de FDS de l'UL. UL n'a pas testé, certifié ou approuvé la substance décrite dans cette FDS et tous les renseignements contenus dans cette FDS sont fournis par le fournisseur ou ont été reproduits à partir de sources de données réglementaires accessibles au public. UL ne fait aucune représentation ou garantie au sujet de la complétude ou de la précision des renseignements contenus dans cette FDS et rejette toute responsabilité relativement à l'utilisation de ces renseignements ou de la substance décrite dans cette FDS. La disposition, l'apparence et le format de cette FS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.*

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Wheel Speed Sensor Anti-Corrosion Grease

### Autres moyens d'identification

**Code(s) du produit** 1936681

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Pour une application industrielle seulement

**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification du fournisseur** ACDelco - General Motors of Canada Company /  
**Adresse** Compagnie General Motors du Canada

1908 Colonel Sam Drive  
Oshawa, Ontario, L1H 8P7

**Téléphone** Phone:+1-800-223-3526

**Courriel**  
**Numéro d'appel d'urgence** +1-800-223-3526

**Téléphone d'urgence de l'entreprise** 1-800-699-6318  
**Numéros de téléphone d'urgence** CHEMTREC: +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)  
1-800-424-9300 (NORTH AMERICA)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 1B



Aspect Noir

État physique Gel

Odeur Pétrole

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Danger****Mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer le cancer

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres informations**

Peut être nocif en cas d'ingestion Provoque une légère irritation cutanée Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Nocif pour les organismes aquatiques

**Toxicité aiguë inconnue** 96.616 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

84.35 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	CAS-No	Percent	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Huile minérale blanche	8042-47-5	28 - 32	-	-
Carbonate de calcium	471-34-1	4 - 7	-	-
Asphalte	8052-42-4	3 - 4	-	-
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	2 - 4	-	-
Asphalt, oxidized	64742-93-4	2 - 4	-	-
BHT	128-37-0	1 - 2	-	-
Benzene, ethenyl-, polymer with 2-methyl-1,3-butadiene, hydrogenated	68648-89-5	1 - 2	-	-

#### 4. PREMIERS SOINS

##### Premiers soins

##### **Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

##### **Inhalation**

Déplacer à l'air frais.

##### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

##### **Contact avec la peau**

Laver la peau à l'eau et au savon.

##### **Ingestion**

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

##### **Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins**

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

##### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

##### **Symptômes**

Sensation de brûlure.

##### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### **Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### **Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

### Précautions pour le protection de l'environnement

<b>Précautions pour le protection de l'environnement</b>	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	---

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
--	---

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conservé les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.
---------------------------------	--

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Huile minérale blanche 8042-47-5	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction excluding metal working fluids, highly & severely refined	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2500 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Carbonate de calcium 471-34-1	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust	
Asphalte 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction	-	Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> fume 15 min	
BHT 128-37-0	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction and vapor	(vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Huile minérale blanche 8042-47-5	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Carbonate de calcium 471-34-1	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Asphalte 8052-42-4	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
BHT 128-37-0	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>

#### **Autres directives relatives à l'exposition**

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992). Consulter la section 15 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

#### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures d'ingénierie

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

#### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique</b>	Gel
<b>Aspect</b>	Noir
<b>Odeur</b>	Pétrole
<b>Couleur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non applicable

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	7	
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	.98	
Solubilité dans l'eau	Insoluble	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Not applicable	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique du liquide</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Dimension de particules</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (sur la base des composants). Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (orale)** 2,449.00 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue** 96.616 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue  
 84.35 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion  
 96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané  
 96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)  
 96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)  
 96.616 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Huile minérale blanche	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-
Carbonate de calcium	= 6450 mg/kg ( Rat )	-	-
Asphalte	5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	= 4 g/kg ( Rat ) 1086 - 1980 mg/kg ( Rat )	-	-
Asphalt, oxidized	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
BHT	= 890 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut causer une irritation de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules** Aucun renseignement disponible.

## germinales

**Cancérogénicité** Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Contient un carcinogène connu ou suspecté.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalte 8052-42-4	-	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
Asphalt, oxidized 64742-93-4	-	Group 2A	-	X
BHT 128-37-0	-	Group 3	-	-

## Légende

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

## Écotoxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Huile minérale blanche	-	96h LC50: > 10000 mg/L (Lepomis macrochirus)	-	-
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	-	96h LC50: = 10.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	-
Asphalt, oxidized	72h EC50: = 56 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	-	-	-
BHT	72h EC50: = 6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72h EC50: > 0.42 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	48h LC50: = 5 mg/L (Oryzias latipes)	EC50 = 7.82 mg/L 5 min EC50 = 8.57 mg/L 15 min EC50 = 8.98 mg/L 30 min	-

**Persistence et dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

## Bioaccumulation

Nom chimique	Log Poctanol/eau
Huile minérale blanche	6
Asphalte	6.006

BHT	4.17
-----	------

**Mobilité** Aucun renseignement disponible.

**Autres effets néfastes** Aucun renseignement disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** NON RÉGLEMENTÉ  
**Nom officiel d'expédition** NON REGULATED  
**Classe de danger** N/A

**TMD** NON RÉGLEMENTÉ

**MEX** NON RÉGLEMENTÉ

**OACI** NON RÉGLEMENTÉ

**IATA** NON RÉGLEMENTÉ  
**Nom officiel d'expédition** NON REGULATED

**IMDG/IMO** NON RÉGLEMENTÉ

**RID** NON RÉGLEMENTÉ

**ADR** NON RÉGLEMENTÉ

**ADN** NON RÉGLEMENTÉ

### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)** Non applicable

**Polluants organiques persistants** Non applicable

**Exigences en matière de notification d'exportation** Non applicable

#### Inventaires internationaux

**TSCA** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

**LIS/LES** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

**EINECS/ELINCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

<b>ENCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>AICS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

**Légende**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	CAS-No	Percent	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Asphalte - 8052-42-4	8052-42-4	3 - 4	0.1

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Oui
<b>Risque d'incendie</b>	No
<b>Risque de décompression soudaine</b>	No
<b>Danger de réaction</b>	No

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Dodécylbenzènesulfonate de calcium 26264-06-2	1000 lb			X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	RQ
Dodécylbenzènesulfonate de calcium 26264-06-2	1000 lb		RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit peut contenir des substances réglementées par les règlements d'État sur le droit à l'information.

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Huile minérale blanche 8042-47-5	X	X	X	X	
Carbonate de calcium 471-34-1	X	X	X		
Asphalte 8052-42-4	X	X	X	X	X
Dodécylbenzènesulfonate de calcium 26264-06-2	X	X	X	X	
Asphalt, oxidized 64742-93-4	X				X
BHT 128-37-0	X	X	X		

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 0	<b>Instabilité</b> 0	<b>Propriétés physiques et chimiques</b> -
<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 0	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b> X

Légende Étoile des risques chroniques \* = Danger chronique pour la santé

**Préparée par** Product Stewardship  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1-800-572-6501

**Date d'émission** 08-mai-2017

**Date de révision** 08-mai-2017

**Note de révision** Aucun renseignement disponible

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**